Schéma départemental de l'autonomie 2025 - 2029

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie dans la Manche

manche.fr

service public de l'autonomie Manche

MDA Maison Départementale de l'Autonomie MANCHE

Sommaire

Article 3

Un plan organisé en 5 points 6

01. Faire société ensemble 7

02. Aider chacun à être autonome tous les jours 9

03. Renforcer l'accompagnement dans les moments importants de la vie 11

04. Proposer une offre souple et adaptée 12

05. Mieux se connaître pour mieux répondre aux besoins des habitants 14

Article

Le plan pour l'autonomie dans la Manche 2025-2029 donne une direction pour travailler ensemble.
Plan : c'est une organisation pour faire les choses.

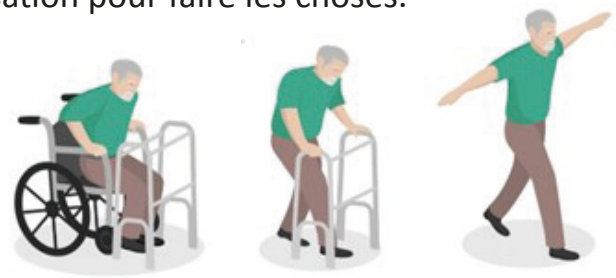

Le but est d'aider tout le monde à être plus indépendant.
Indépendant : c'est être autonome, c'est savoir se débrouiller seul.
C'est aussi faire une société où tout le monde est accepté.

Le plan départemental de la Manche présente :
• ce que les gens veulent,
• quel argent est disponible pour accompagner ces personnes.
Le Département de la Manche pense que c'est très important.
On ne peut rien faire sans l'avis des personnes qui sont concernées.
Ces personnes doivent dire ce qu'elles pensent quand on prend des décisions pour elles.

Ce plan permet aux personnes âgées ou handicapées de choisir ce qu'elles veulent faire.
Peu importe l'âge ou son autonomie.
Autonomie : c'est pouvoir faire les choses tout seul.

Le plan aide les personnes handicapées à bien vivre là où elles habitent.
Il donne des solutions pour aider ces personnes à réaliser ce qu'elles souhaitent.
Il tient compte aussi des besoins de ces personnes.

Nous pensons que tout le monde doit vivre ensemble dans une société qui aide chacun.
Tout le monde doit avoir sa place et recevoir de l'aide pour ce qu'il sait faire.

Vivre ensemble, c'est vouloir que tout le monde réussisse.
Le plan 2025-2029 montre que nous avons envie d'avancer et de réussir.
Nous voulons créer des aides pour que tout le monde puisse vivre ensemble.
Ces aides doivent être disponibles partout.
Le plan départemental de la Manche 2025-2029 veut aussi utiliser des technologies modernes.
C'est pour aider les personnes handicapées ou âgées à être plus autonomes.
Le Département rend les services plus simples.
Exemples :

- pour avoir des renseignements
- pour se rendre à un endroit

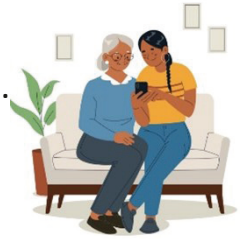

Les promesses de ce plan améliorent le service public pour l'autonomie dans le département.
Cela s'appelle le SPDA : Service public départemental de l'autonomie.
Le Département va organiser les interventions de chaque professionnel pour aider les personnes handicapées.

Ce SPDA a 4 grandes missions :

Mission n°1

Les personnes ont le droit :

- d'être bien reçues,
- d'avoir les informations qu'elles cherchent,
- de parler avec la bonne personne qui peut les aider.
  Les personnes ne doivent pas être envoyées d'un endroit à un autre sans aide.

Mission n°2

Pour regarder la situation de la personne handicapée ou âgée.
Pour donner de l'aide rapidement et suivre les règles.

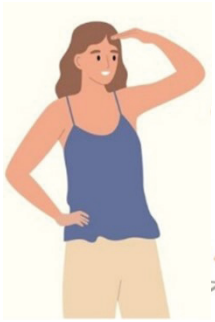

Mission n°3

Aider les personnes tout au long de leurs projets.

Exemple :

- voyager

Mission n°4

Organiser des choses pour aider les personnes qui en ont besoin.

C'est important avant que les problèmes arrivent.

Aller vers les personnes les plus fragiles.

Pour répondre à tout cela, le plan pour l'autonomie a 5 grands points.

Ces points ont beaucoup d'objectifs.

Le SPDA a pour objectifs :

- d'aider la vie des personnes âgées et personnes en situation de handicap,
- d'aider aussi les personnes qui les accompagnent chaque jour,
- d'aider dans les démarches et dans les parcours de ces personnes.

Un plan organisé en 5 points

Le plan autonomie a 5 parties.
Ces parties aident les personnes à être plus autonomes.
Toutes les parties se complètent les unes avec les autres.

01. Faire société ensemble

Faire société, c'est reconnaître chaque personne, même si elle est différente.
Ces personnes donnent leur avis sur les projets qui les regardent.
Le Département se sert des connaissances des professionnels, ce sont eux les experts.
Il soutient des projets qui permettent de créer du lien entre les personnes.
Il encourage les personnes à s'inclure dans la société.
S'inclure : c'est le fait de faire partie d'un groupe ou de la société.
Faire société, c'est agir tous ensemble :

- nous, les citoyens,
- les usines, les entreprises, les artisans,
- l'Etat,
- les associations.

Cela permet aux personnes âgées d'avoir une vie sociale.
Avoir une vie sociale, c'est pouvoir parler, rencontrer des personnes, s'entraider.
C'est aussi le cas pour les personnes en situation de handicap ou âgées.
C'est se sentir utile et actif dans la société, cela permet d'être reconnu.
Nous pouvons avoir des différences, ce n'est pas grave.
C'est accompagner quelqu'un, peu importe son âge, ses différences.

Ensemble, nous travaillons pour que tout le monde puisse faire les choses par soi-même.

01 : Faire participer toutes les personnes en utilisant les groupes déjà en place.

02 : Nous voulons créer du lien entre ces personnes.

Pour cela nous développons :

- le bénévolat – C'est faire quelque chose gratuitement.
- les habitats inclusifs
  C'est un logement où les personnes en situation de handicap ou âgées vivent avec d'autres personnes.

03 : Changer notre regard sur le handicap et sur les personnes âgées.

Tout le monde a les mêmes droits :

- celui de travailler,
- celui d'être respecté,
- celui d'aller dans des musées,
- celui d'être un citoyen ou une citoyenne.

02. Aider chacun à être autonome tous les jours

Ce point important aide les personnes à chaque étape de leur vie.
Les besoins des personnes changent avec l'âge.

- On appelle cela un parcours.

Il faut faire attention aux difficultés de chacun.
Exemples :

- Une personne âgée peut avoir du mal à se déplacer.
- Une personne en situation de handicap peut avoir du mal à remplir ses papiers
  Permettre aux personnes de rester autonomes chez elles.

Le Département de la Manche promet de soutenir cette démarche.
Elle s'organise sur 6 points qui sont importants.
Il faut être sur le terrain pour savoir ce qu'il se passe.
Ce que veut faire le Département de la Manche, c'est :

- faire attention aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes handicapées ou âgées,
- encourager et accompagner ces mêmes personnes,
- rendre les relations entre les gens plus fortes.

Les aider à s'entraider dans leur ville ou leur quartier.

Ensemble, nous travaillons pour que les gens puissent faire les choses par eux-mêmes.

01 : Agir tôt pour éviter les problèmes.
Donner plus de responsabilités aux CLIC.
CLIC : Centres locaux d'information et de coordination

02 : Repérer les difficultés avant que les problèmes arrivent pour les personnes âgées.
Pour cela, le Département de la Manche utilise un outil.
C'est l'ICOPE : c'est un programme pour repérer la perte de l'autonomie chez les personnes âgées.

03 : Aider pour que les personnes handicapées ou âgées restent chez elles.
Le Département de la Manche encourage les aides à domicile.
Faire des travaux dans les logements pour qu'ils soient faciles à vivre.

04 : Augmenter le nombre d'habitats intermédiaires.
Habitat intermédiaire : c'est une habitation entre la maison individuelle et l'immeuble où vivent plusieurs personnes.

05 : Aider davantage les aidants.
Aidant : c'est une personne qui vient aider une personne malade.
C'est souvent une personne de la famille.
Demander à des professionnels d'aider ces personnes pour qu'elles se sentent bien.

06 : Accompagner les personnes âgées ou handicapées dans leur vie.
Pour cela, le Département travaille avec des personnes qui ont la même envie.
C'est aussi pour aider les personnes qui habitent loin.

03. Renforcer l'accompagnement dans les moments importants de la vie

Ce point aide les personnes fragiles grâce au travail en commun des professionnels.
Le Département veut, sous 5 ans, trouver la meilleure solution pour chaque jeune concerné.
C'est pouvoir trouver une place en IME.
IME : Institut médico-éducatif
Il y a beaucoup de jeunes qui attendent.

Ensemble, relevons le défi de l'autonomie.

01 : On veut aider les personnes dans des cas très difficiles.
Nous disons qui fait quoi pour que cela soit compris par tout le monde.

02 : Tenir nos promesses aux personnes handicapées ou devenues très âgées.
Nous devons les aider.

03 : Mieux aider les enfants fragiles qui sont protégés et handicapés.

04 : Mieux aider les personnes avec des troubles de mémoire.
Construire des endroits pour les accueillir.
Embaucher des personnes spécialisées pour les aider.

05 : Aider chaque jeune pour qu'aucun ne reste sous l'amendement Creton d'ici 2029.
Amendement Creton : le jeune adulte handicapé reste à L'IME même s'il a dépassé l'âge.
Il attend une place en ESAT ou en EA.
ESAT : Établissement de service et d'accompagnement par le travail
EA : Entreprise adaptée

04. Proposer une offre souple et adaptée

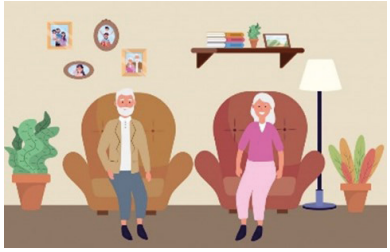

Le plus important est que chaque personne se sente bien chez elle.
Pour les aider, il faut trouver de bonnes solutions.
Ces personnes ont la possibilité d'utiliser ce qu'elles savent faire.
Elles sont aidées par des personnes qui aiment accompagner les gens.
Le Département promet d'accompagner plus souvent les personnes à être autonomes.
Le Département aide les professionnels à mieux accompagner les personnes qui sont moins autonomes.
Il donne aussi de l'argent pour les encourager à changer leurs façons de travailler.
Le Département veut créer des places et de nouvelles aides :

- 183 places pour les personnes en situation de handicap.
  Cela fait beaucoup.
- 98 pour les personnes âgées.

Cela dépend s'il y aura assez d'argent.

C'est difficile d'être autonome, mais ensemble on peut y arriver.

01 : Le Département aide les responsables à changer leurs services.
Il les aide à utiliser leur argent.
Le Département a mis en place un réseau.
Réseau : c'est un ensemble de personnes qui ont des compétences qu'on appelle quand on a besoin d'aide.
Le Département travaille aussi avec l'ARS.
ARS : Agence régionale de santé

02 : Proposer une aide adaptée aux besoins de chacun.
Ces aides peuvent changer selon les personnes et leurs difficultés.
Avoir des moyens pour que chacun trouve sa place dans la société.

03 : Le Département encourage l'utilisation des nouvelles technologies.

Exemple :

- Intelligence artificielle

Tout le monde peut utiliser ces nouvelles technologies.

Cela peut donner plus d'autonomie.

Autonomie : c'est faire les choses tout seul.

Les nouvelles technologies peuvent vous aider dans le travail.

Elles peuvent aussi vous aider dans la vie de tous les jours.

Exemples :

- pompe à insuline
- ordinateur portable
- appareils auditifs

04 : Le but est de rendre les métiers de l'accompagnement plus motivants.

Motivant : qui donnent envie de le faire.

Pour cela, le Département veut travailler avec tous les professionnels pour :

- des emplois intéressants,
- des formations qui correspondent à la réalité du terrain,
- et avec l'Agence régionale de santé.

05. Mieux se connaître pour mieux répondre aux besoins des habitants

Le Département veut une information facile à comprendre et à trouver.
Cette information explique aux personnes accompagnées ou âgées :

- leurs droits,
- les aides qu'ils peuvent obtenir,
- les moyens pour les aider.

Le Département veut que toutes les personnes qui ont des rôles importants :

- travaillent ensemble,
- se comprennent mieux,
- répondent aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap.

Il veut aussi que l'accompagnement soit beaucoup plus simple.

Être autonome c'est difficile, mais ensemble on peut y arriver.

01 : Nous voulons que l'information soit plus facile à comprendre.
Nous voulons aussi que les droits des personnes accompagnées soient accessibles.
Accessible : c'est ce qui peut être compris.
Pour cela, nous voulons mettre en place des groupes de travail.
Ce sont des professionnels qui connaissent le plus les personnes accompagnées.

Pour rendre la communication plus facile entre les professionnels, nous utilisons les mêmes outils.
Ils échangent plus facilement ensemble.
Exemple :

- Adresse internet

02 : Rendre l'information plus facile pour que tout le monde la comprenne.
Il y a un outil pour cela, il s'appelle « Dites-le nous une fois ».

03 : Aider les professionnels à partager ce qu'ils savent.
Les professionnels de tous les secteurs travaillent ensemble.
Secteur : c'est un ensemble de métiers de la même famille.
Exemples :

- les métiers du sanitaire → aide-soignante
- les métiers du médico-social → assistant social
- les métiers du social → éducateur spécialisé

Document écrit en Facile à lire et à comprendre
Transcrit par l'ESAT de l'APAEI de Caen
Site de Saint-André-sur-Orne

Sources Graphiques :

- Première de couverture : générée avec l'intelligence artificielle
- Freepik

MDA
Maison
Départementale
de l'Autonomie
MANCHE

Département de la Manche
Maison départementale de l'autonomie
50000 Saint-Lô
02 33 055 550